

Jeudi 2 février 2017

Encadrement des loyers à Lille Une mesure en faveur du pouvoir d'achat des familles

La CSF salue l'initiative de la ville de Lille de mettre en place l'encadrement des loyers de son parc privé à compter du 1er avril 2017.

Cette mesure répond à la hausse des loyers de cette commune qui est largement supérieure à la moyenne nationale depuis une dizaine d'années.

La ville de Lille est la première ville un an et demi après Paris à se doter de cet outil de régulation du marché locatif privé pour soutenir le pouvoir d'achat de ses habitants.

La CSF a toujours été favorable à l'encadrement des loyers et sa mise en place dans les 28 agglomérations telles que prévu par la loi Alur.

La CSF avait été l'une des premières associations à dénoncer l'annonce faite par M. le Premier Ministre Manuel Valls le 29 août 2014 d'en limiter la portée à Paris.

Aussi, La CSF revendique avec constance l'application de la loi ALUR et la mise en place de l'encadrement des loyers partout où les montants des loyers impactent trop fortement le budget des familles.

La Confédération Syndicale des Familles agréée nationalement.

- **50 000 adhérents / 71 départements / 500 associations locales situées principalement en habitat social / 153 élus au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux / 276 permanences**

Contacts :

Romain BIESSY - Secrétaire Confédéral

rbiessy@la-csf.org

01 44 89 86 89

Elodie FUMET - Secrétaire Confédérale

efumet@la-csf.org

01 44 89 86 80